

Débat spécial

Le président suppléant (M. Pronovost): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote est reporté au mardi 8 décembre 1992, à 15 heures.

[Français]

Comme il est 21 h 40, la Chambre s'ajourne jusqu'à

demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 40.)